



## **Alloin Transports : Un gros trou et une coquille vide**

### **Situation économique de l'entreprise**

L'entreprise vient d'annoncer une perte de 20 millions d'€. Cette perte intervient au lendemain de l'achat de notre société par le groupe Kuehne et Nagel, dont le métier premier est la logistique, activité nécessitant bien plus de dépôts et de que de personnels ... La société a perdu plus de 300 salariés au cours de l'année 2009 sans que ceci n'ait suscité ni l'information ni l'intérêt du Comité d'entreprise détenu à majorité par les candidats libres et la CFTC, la CFDT et FO. Rappelons que seule la CGT fut présente auprès des salariés de Thizy (dont l'agence fut fermée) et qui n'ont pas eu à le regretter, en tout cas pour ceux qui ont choisi de se défendre. De nombreux exemples de rachats de sociétés de transports messageries par des logisticiens montrent que seules les propriétés en terrains et bâtiments les intéressaient.

**Alloin Transports est maintenant une coquille vide !** D'après le rapport des commissaires aux comptes que toutes les agences et camions dont la société Alloin Transports étaient propriétaires jusqu'alors sont aujourd'hui détenues par d'autres sociétés ... Le patrimoine de la société a été vidé depuis 2006, et principalement depuis 2007, sans susciter l'intérêt du principal syndicat présent depuis 2007 au comité d'entreprise, **LA CFTC, qui s'est faite l'accompagnatrice du dépouillement de la société.** Mis à part la CGT, aucune autre organisation syndicale n'a jamais questionné la direction sur la fuite de la valeur de notre entreprise.

**L'entente entre la direction et la CFTC dont le délégué central M. Bernard est secrétaire du comité d'entreprise** a fait en sorte de ne pas mettre à l'ordre du jour certaines questions de la CGT. En effet seuls, la direction de l'entreprise et M. Pierre Bernard fixent l'ordre du jour des réunions du CE. Ceux-ci se sont toujours opposés à la transmission de nombreux documents comptables. **Pourquoi la CFTC, (M. Pierre Bernard) s'oppose t-il à la constitution et la mise à disposition du comité d'entreprise des archives comptables de la société ?**

En effet, une question posée par la CGT au comité d'entreprise fut toujours **écartée par la CFTC et la direction, mais aussi par la CFDT, FO et les candidats libres.**

**La CGT a demandé (entre autres) à ce que les comptes de la société soient expertisés par un expert comptable indépendant.**

Résultat : POUR : 1 (la CGT)

CONTRE : 7

ABSTENTION : 0

Pourquoi semblerait-il que l'entreprise ait supporté l'achat des véhicules et terrains et de constructions des agences, alors qu'en même temps elle se facturait les loyers de ce dont elle était propriétaire. Pourquoi 20 000 000€ de trou ? Les représentants des salariés désignés par la CFTC, CFDT, et FO et les candidats libres, n'ont pas participé à l'assemblée des actionnaires en juin dernier. N'y avait-il pas des questions à poser avec un trou de 20 000 000€ ?

La CFTC se vante de ne pas avoir signé l'accord sur les salaires de 2010 (**la CGT non plus**), signalons qu'avant cette année d'élection, la CFTC, CFDT, et FO, ont signé toutes les propositions de la direction dont on ne peut pas dire qu'elles aient eu de répercussions sur notre pouvoir d'achat, mais peut on être les bons partenaires de la direction (CFTC, CFDT, FO) comme l'écrit M. Alloin et se battre pour les salariés. Nous vous invitons à repenser à votre intéressement ... et unité conducteur. Nous nous permettons de rappeler que la seule avancée notoire de ces dernières années arrachée de haute lutte, fut notre treizième mois suite aux mouvements de grève sur Amiens (80) et Harnes (62) avec le soutien de la CGT et notre délégué de l'époque Eric Simon.

Dès 2003, la CGT a demandé l'expertise des comptes et M. Simon a même déposé une plainte en 2005 « classée sans suite ». **Il fut licencié « le mois suivant » en 2005, avec l'accord des membres du comité d'entreprise.** Dans sa profession de foi, la CFTC précise que dès son arrivée, elle s'est préoccupée des comptes. C'est faux. M. Pierre Bernard secrétaire du comité début 2006, et membre du CE depuis 2004 était contre l'analyse des comptes du CE. Ni lui, ni la direction, ni aucun autre syndicat n'a demandé de comptes au trésorier. **Fin 2005 à fin 2007, la CGT n'a eu aucun élu.** Malgré la loi et les remarques de notre représentant CGT M. David Letord pourquoi depuis 2008 les comptes n'ont pas été validés par le commissaire aux comptes ?

Certains membres du CE donnent leur accord à la direction pour licencier les délégués grévistes comme se fut le cas à Epône. Pour rappel, notre ancien délégué et élu du comité Eric Simon vient de gagner en cour d'appel contre la société Alloin et le ministère des transports. **Il avait déjà été réintégré en Mars 2008 et immédiatement licencié avec une nouvelle fois l'accord de ce comité d'entreprise.** Vue l'évolution de son affaire, nous avons fort à penser qu'Eric Simon pourrait à nouveau obtenir sa réintégration parmi nous. **Bref, chez Alloin, avec ces élus, il ne fait pas bon lutter pour la vérité et pour le pouvoir d'achat des salariés.**

Dans sa profession de foi, la CFTC se demande dans quelles conditions les anciens délégués centraux ont quitté l'entreprise. Nous nous posons la même question. Notre ancien délégué n'a informé personne de sa décision. **C'est suite à notre demande à la direction, que nous avons appris la nouvelle !** La CGT des transports Alloin ne peut pas être responsable des « erreurs » individuelles.

En matière de départ, puisque la CFTC le mentionne, il est vrai qu'en cas de coup dur pour les salariés de l'entreprise, le délégué central CFTC et secrétaire du CE M. Pierre Bernard ne risque pas de se trouver dans l'inconfort qui pourrait toucher nombre de salariés, puisque potentiellement éligible, dans les 4 ans, à un congé de fin d'activité (CFA). Il n'est pas à douter que l'entreprise saurait l'accompagner dans ses démarches tout comme, et d'après la direction, la CFTC l'a accompagné en bon partenaire qu'elle fut. Nous ne doutons pas, que M. Bernard (délégué central CFTC) et la direction ont su remercié les trois délégués centraux, pour l'accord signé avant de partir et lui permettant d'être président du CE une année de plus.

**Notre engagement si nous sommes majoritaire:** Faire expertiser les comptes de la société. Pourquoi cette perte colossale (20 000 000€) et vérifier la réalité des dépenses annoncées. Renégocier un nouveau contrat d'intéressement plus en rapport avec la richesse réelle dégagée par notre activité.

**Notre équipe :** Eric Vatoux (20 ans anc chauffeur semi jour à Villefranche). David Letord (Chauffeur mess. 8 ans anc à St Etienne). Didier Torres (Chauffeur mess. 8 ans anc à Salon). Jean Phillippe Micho (Chauffeur navette nuit au Plessis 10 ans anc). Jean Jacques Lutumba (agent de quai Le Mans 3ans anc) Ahmed Bouzagoud (agent de quai, 2ans anc Valence), Laurent Rosney (Chauffeur navette nuit Compans 14 ans anc).

## **VOTEZ MASSIVEMENT POUR LA CGT**

## **LE SYNDICAT PRES DE VOUS DANS LA LUTTE !**